

que nous nous sommes fait depuis 1897. En effet, il y avait déjà, dès 1869, 35,820 milles carrés et, en 1874, 48,064 milles carrés de limites forestières sous licences. En 1899, nous n'en avions que 45,890 milles carrés et, en 1901, que 48,818 milles carrés sous licences.

De plus, ces limites à bois, qui ont été vendues avant 1880 aux prix nominaux de \$4, \$7 et \$9 le mille carré, étaient beaucoup plus riches en pin et avaient, par conséquent, beaucoup plus de valeur que celles que nous avons mises en vente depuis 1897. Elles valaient autant que les limites de la province d'Ontario, lesquelles se vendent \$2,000 et \$4,000 le mille carré.

NOS LIMITES À BOIS ET CELLES D'ONTARIO.

Et, à ce propos, permettez-moi, M. l'Orateur, de dire combien nos adversaires sont injustes, lorsqu'ils comparent le prix que nous retirons de nos ventes de limites avec celui qu'obtiennent les gouvernants de la province-sœur.

Ils savent comme nous que les bois que nous vendons maintenant contiennent surtout des essences d'épinette. Ils n'ignorent pas, non plus, que les forêts que concède le gouvernement d'Ontario sont de véritables pinières.

Et s'ils l'ignorent,—je m'adresse ici aux grands travailleurs de l'opposition,—qu'ils ouvrent le rapport du ministère des Terres dans la province d'Ontario ; ils y constateront que le pin entre pour 93 pour cent, en 1902, et 91 pour cent, en 1903, dans les quantités de billots de sciage qui ont été coupés sur les domaines forestiers de nos voisins.

D'autre part, s'ils consultent les rapports de notre ministère des Terres, ils se rendront compte que les seules limites de cette province sur lesquelles il se coupe du pin, sont celles de la vallée d'Ottawa, et que l'on y coupe du pin de moins en moins chaque année ; ils y verront qu'en 1867, le pin représentait 84 pour cent du bois coupé en billots de sciage, tandis qu'en 1902, il ne représentait plus que 49 pour cent ; ils pour-